



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les forfaits, les cartes cadeau et les accès temporaires sont non remboursables. Sauf accord particulier, ils sont valides uniquement pour la saison de leur achat.

En cas d'annulation(s) de la part d'Aérotrraction, il relève de la responsabilité du pratiquant de réserver une autre date de son choix à l'intérieur de la période et correspondant à la validité de son forfait. Les forfaits ne sont pas monnayables, mais ils peuvent éventuellement après accord avec Aérotrraction être échangés ou transférés durant la période de validité.

La saison d'opération est du 15 décembre au 31 mars de chaque saison. La date du début et/ou de fin de la saison peut varier en fonction des conditions de neige, de terrain et des conditions météorologiques nécessaires à la pratique du sport.

Au cours de la période de validité du forfait, vous devez envoyer un courriel à Aérotrraction afin de réserver votre place en vue de profiter de votre forfait, avant début mars. Si nous devons annuler nos activités la journée de votre réservation il est de votre responsabilité de reprendre rapidement un rendez-vous afin de tenter de réaliser l'activité à nouveau.

**IMPORTANT :** Si vous n'avez pas utilisé votre forfait à l'intérieur des dates d'opération et que vous désirez le faire ouvrir à nouveau pour la saison suivante, vous devez obligatoirement avoir effectué au minimum deux (2) réservations confirmées par Aérotrraction au cours de la période de validité de votre forfait. Vous devrez payer le complément comme ajustement de tarif, afin de compléter la valeur correspondant à un forfait équivalent et payer des frais d'extension de vingt-cinq dollars (25.00\$) afin que ce dernier soit renouvelé. Votre forfait devra obligatoirement être utilisé avant la fin du mois de janvier de la saison suivant la période de validité. À défaut d'avoir effectué les deux (2) réservations minimum requises pendant la saison, votre forfait ne sera plus valide et sera nul et non avenue.

Chaque pratiquant doit réserver sa place au moins 3 jours à l'avance. Il doit faire parvenir par courriel au moins 3 dates de disponibilité. Cependant, nous vous recommandons de réserver une (1) à deux (2) semaines d'avance. Toute réservation doit être effectuée par courriel à [info@aerotrraction.com](mailto:info@aerotrraction.com).

Aucune annulation ne pourra être effectuée sans aviser Aérotrraction au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Dans le cas contraire, l'absence du pratiquant le jour de l'activité rendra son forfait nul et non avenue. Rappelez-vous qu'en cas d'annulation du cours par Aérotrraction, il relève de la responsabilité du paraskieur de réserver une autre date.

Le jour précédant votre activité, vous devez confirmer votre présence par courriel à [info@aerotrraction.com](mailto:info@aerotrraction.com). Cette étape est très importante, car votre absence le jour de l'activité rendrait votre forfait non valide. C'est à ce moment qu'Aérotrraction vous confirmera l'heure et l'endroit du rendez-vous.

Le jour de l'activité, vous devez vérifier auprès d'Aérotrraction si l'activité a lieu. Cette décision est prise chaque jour selon les disponibilités, les conditions météorologiques et les conditions de la surface de glisse. Veuillez téléphoner au moins une heure avant l'heure prévue du rendez-vous au 514-578-5638 et demander Marc.

Chaque pratiquant doit posséder son propre forfait. Il constitue son droit de participer à l'activité. Chaque participant devra lire, comprendre et s'informer des risques inhérents à la pratique du paraski. Pour ce faire, Aérotraction fournira au participant la documentation nécessaire et jugée pertinente avant le début de l'activité. En contrepartie et suite à l'exposé du moniteur, tous les participants devront signer une reconnaissance du risque. Pour les participants d'âges mineurs, le consentement et la signature des parents sont exigés.

Le forfait doit être payé en totalité à l'avance au moment de son émission. Le pratiquant peut payer en argent comptant, par paiement PayPal ou par carte de crédit. Nous acceptons les cartes de crédit suivantes: Visa et Master Card.

En vertu des lois fiscales canadiennes, chaque forfait est assujéti à la TPS (taxe sur les produits et services) et à la TVQ (taxe de vente du Québec).

Aérotraction se réserve, en tout temps, le droit d'annuler un cours en raison des disponibilités, du nombre insuffisant de participants, des mauvaises conditions météorologiques, de manque de vent ou de neige et/ou de sécurité insuffisante. Cette annulation peut survenir à tout moment avant ou pendant l'activité. Dans le cas d'une annulation, Aérotraction n'assumera aucun frais de déplacement ni d'hébergement des pratiquants. Les forfaits resteront toutefois valides durant leur période de validité.

Nul n'a le droit de participer aux activités d'Aérotraction sans être muni d'un forfait vendu par Aérotraction, un de ses représentants ou revendeurs. Les instructeurs sur le terrain sont autorisés à refuser un pratiquant pour des raisons d'équipement personnel insuffisant ou non conforme, de santé ou de sécurité. Avant d'être en mesure de louer un cerf-volant ou tout équipement appartenant à Aérotraction le client doit être inscrit et/ou avoir suivi la formation minimale soit le cours d'initiation. Une vérification des connaissances et compétences pourra être effectuée.

Tous les cours de paraski sont susceptibles d'être effectués par un ou des sous-traitants accrédités par Aérotraction. Tous nos sous-traitants sont soumis aux normes de qualités exigées par Aérotraction pour ses paraskieurs.

## LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le détenteur du billet assume toutes les responsabilités quant aux risques et dangers pouvant découler d'un cours et/ou d'une activité quelconque découlant de la pratique du paraski et renonce à toute réclamation pour pertes et dommages résultant de quelque cause que ce soit, avant, pendant ou après l'activité à laquelle donne droit ce billet. Le détenteur de forfait autorise Aérotraction à utiliser son image lors d'un enregistrement sur vidéo ou toute autre transmission ou reproduction, en totalité ou en partie, de l'activité à laquelle ce forfait lui donne droit.

Aérotraction n'encourt aucune responsabilité pour les articles fragiles ou de valeur, gardés sur le paraskieur, à l'intérieur de nos installations et/ou véhicule pendant la pratique de l'activité.